

Financité

magazine

ZOOM :

Fraude fiscale,
une lutte stérile ?

INTERVIEW :

Pierre Larrouturnou

47

trimestriel
septembre 2017
Bureau de dépôt :
6000 Charleroi

Inégalités

**POURQUOI LES
RICHES, ONT-ILS
GAGNÉ ?**





QUI SOMMES-NOUS ?

Le Réseau Financité est un mouvement qui rassemble des centaines de citoyens et d'organisations, tous convaincus par un besoin de changement.

Son objectif est de construire tous ensemble une finance responsable et solidaire, qui réponde à l'intérêt général, soit proche des gens et au service de tous.

Pour y parvenir, Financité lance chaque semestre un nouveau cycle de réflexion autour duquel il réalise un travail de recherche et d'investigation à travers des études, des rapports et des analyses. Financité organise des ateliers participatifs, des conférences, des formations, des ciné-débats, le Festival Financité,...

Financité encourage et accompagne des citoyens qui veulent passer à l'action ou s'informer au travers des groupes Financité.

Il se veut porte-parole de ses membres et est là pour transmettre leurs revendications auprès des politiques belges et européens.

Le Financité magazine est une publication du Réseau Financité. Il est édité à 90 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles (Tél : 02 340 08 60 – Fax : 02 706 49 06) www.financite.be

Éditeur responsable : Bernard Bayot
Ont collaboré à ce numéro : Bernard Bayot, Julien Collinet, Laurence Roland.

Graphisme et mise en page : Louise Laurent & Élise Debourny

Photo de couverture : © Michel Gronemberger / Reporters

Impression : La Libre Belgique



REJOIGNEZ LE MOUVEMENT FINANCITÉ

Avec ses centaines de membres, Financité est un mouvement citoyen qui se bat pour une finance responsable et solidaire.



REJOIGNEZ FINANCITÉ, POUR 2 € PAR MOIS, POUR QUE, ENSEMBLE, NOUS CHANGIONS LA FINANCE

Et recevez gratuitement un **abonnement d'un an à la Libre Belgique en numérique.**

+ Profitez de 50 % de réduction sur le livre **Changer la finance, un acte citoyen.**



Et chaque trimestre, le Financité magazine et le Financité en mouvement (réservé aux membres) dans votre boîte aux lettres.

INFOS ET ADHÉSIONS AU 02 340 08 60 OU SUR WWW.FINANCITE.BE



À DÉCOUVRIR CE MOIS-CI

FINANCITÉ EN MOUVEMENT

Le journal réservé aux membres Financité.

LA VIE DU MOUVEMENT

- Namur-Hainaut : Prendre un peu de hauteur face aux inégalités
- Liège-Luxembourg : Stimuler l'entrepreneuriat solidaire
- Bruxelles-Brabant : La zone du Talent s'étend !

CAMPAGNES, PLAIDOYER, RECHERCHES

- L'économie circulaire
- La jungle des labels : lumière ou obscurité ?
- Microcrédit et crowdlending en Belgique : un mariage citoyen

FESTIVAL FINANCITÉ

ENSEMBLE, CHANGEONS LA FINANCE

DU 14 AU 28 OCTOBRE 2017 À BRUXELLES ET EN WALLONIE

CONFÉRENCES - CONCERTS - ATELIERS - FILMS

Avec le soutien de

En partenariat avec

ÉDITO

LA REDISTRIBUTION N'EST PAS NATURELLE

Bernard Bayot

Ce numéro du Financité magazine est consacré aux écarts de richesses qui se creusent en Belgique et dans le monde : 1 % des plus riches détiennent autant de richesses que le reste de la planète. À telle enseigne que, parmi les 17 Objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les dirigeants du monde en septembre 2015, figure l'ambition que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. C'est que, dit la Déclaration, *une croissance économique soutenue, inclusive et durable (...) ne sera possible que si la richesse est partagée et si l'on s'attaque aux inégalités de revenus.*

Voilà qui met en pièces ce dogme des années 1980 lorsque Thatcher et Reagan réduisirent de manière considérable la fiscalité des plus fortunés sous le couvert de la théorie dite du ruissellement selon laquelle les revenus des individus les plus riches sont *in fine* réinjectés dans l'économie, soit par le biais de leur consommation, soit par celui de l'investissement (notamment via l'épargne), contribuant ainsi, directement ou indirectement, à l'activité économique générale et à l'emploi dans le reste de la société. Et donc plus besoin d'impôts puisqu'une redistribution serait assurée de manière « naturelle » par le jeu de la consommation et de l'investissement des particuliers !...

Qu'en est-il ? Sur le volet consommation, les plus pauvres, parce qu'ils en ont davantage besoin, dépensent la quasi-totalité de chaque euro supplémentaire qu'ils reçoivent et cet accroissement de consommation est de nature à revigorer la demande et donc à remplir les carnets d'ordre des entreprises. À l'inverse, les plus riches consacrent chaque euro supplémentaire en partie seulement à la consommation – le centile le plus riche, en France, dépense en moyenne moins de 70 centimes¹. Le reste est-il pour autant réinjecté dans l'économie ? Non : l'investissement en zone euro, d'après le FMI, a chuté de 24 % en 2007 à 19,9 % du PIB en 2016. Il est largement réinvesti dans des paris d'argent sur les marchés, où il alimente diverses bulles dont nous n'avons pas fini de payer les conséquences...

Sans redistribution « naturelle », il faut donc de vrais politiques publiques redistributives qui non seulement réduisent les inégalités mais encore favorisent une reprise durable de l'économie. ■

1. Gaël Giraud, « Le mythe du ruissellement économique », *La Croix*, 1^{er} août 2017.

L'INÉGALITÉ DES CHANCES

Il y a bien une guerre de classes, mais c'est ma classe, celles des riches, qui fait la guerre et nous la gagnons. La citation vient de Warren Buffet, second homme le plus riche au monde et date de 2006. Depuis, dix années se sont écoulées et le milliardaire américain semble bien avoir eu raison. Mais comment les riches ont-ils gagné ?

Julien Collinet

DOSSIER INÉGALITÉS POURQUOI LES RICHES ONT-ILS GAGNÉ ?

Parmi les 17 objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030, les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont fixé en bonne place la réduction des inégalités de richesses, aux côtés de l'éradication de la pauvreté, de l'accès à la santé ou à l'éducation.

Et pourtant, malgré ces engagements, les inégalités ont explosé ces dernières années. Jamais les riches n'ont été aussi fortunés alors que près de 3 milliards d'êtres humains vivent encore avec moins de deux dollars par jour. Dans notre pays, près d'un Belge sur six se situe sous le seuil de pauvreté, et pourtant les conditions d'accès aux filets de sécurité que sont les allocations chômage ou le revenu d'intégration sont de plus en plus strictes. Comment inverser la tendance ?

© Steve Corey

BILL GATES
86 milliards \$



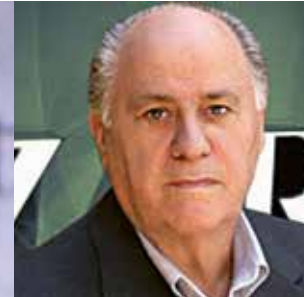
WARREN BUFFETT
75,6 milliards \$



JEFF BEZOS
72,8 milliards \$



AMANCIO ORTEGA
71,3 milliards \$



MARK ZUCKERBERG
56 milliards \$



CARLOS SLIM HELU
54,5 milliards \$



LARRY ELLISON
52,2 milliards \$



CHARLES KOCH + DAVID KOCH
48,3 milliards \$ chacun



Les 8 hommes les plus riches de la planète possèdent plus d'argent que 3,8 milliards de personnes.

À lui seul, Bill Gates possède 86 milliards de dollars. Warren Buffet 75,6 milliards. Jeff Bezos, le fondateur d'Amazon 72,8 milliards. Amancio Ortega (Zara) 71,3 milliards, Marc Zuckerberg (Facebook) 56 milliards... Ces montants atteignent de tels sommets, qu'il est impossible d'en mesurer la portée. À titre de comparaison, sachant que le revenu disponible¹ médian des Belges, correspondait en 2015 à 19 400 € par an, un Belge « moyen », sans patrimoine, s'il n'avait absolument aucuns frais (loyer, alimentation) devrait travailler sans répit pendant près de 3,8... millions d'années pour atteindre le niveau de fortune de Bill Gates. Et l'excentricité de ces richesses ne fait qu'augmenter. Les milliardaires étaient l'an dernier au nombre de 1 810. Ils sont aujourd'hui 2 043. En seulement un an, la valeur nette de leur fortune a augmenté de 18 %, soit 7,6 trillions de dollars !

Dans un rapport publié cette année, l'ONG Oxfam a calculé qu'à eux seuls, les huit hommes les plus riches du monde détenaient tout simplement autant de richesses que la moitié la plus pauvre du monde, soit 3,8 milliards d'êtres humains. Les milliardaires belges ne sont pas en reste. Albert Frère, l'homme le plus riche du pays, fort de ses 4,9 milliards d'euros, possède autant que 2,24 millions de personnes résidant en Belgique. Le second milliardaire du pays

n'est autre que Patokh Chodiev, actuellement impliqué dans le scandale du Kazakhgate.

La Belgique, un pays inégalitaire ?

En Belgique, les écarts salariaux sont relativement réduits relève pourtant François Ghesquiere expert en inégalités sociales à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). *Il y a beaucoup de travailleurs affiliés à un syndicat dans notre pays. Cela permet de négocier les salaires de manière collective et non individuelle. Par rapport à la France ou à l'Allemagne, les écarts sont plus réduits dans notre pays.* En effet, le coefficient de Gini, faisant figure de référence en matière de mesure des inégalités, place la Belgique dans la catégorie des « bons élèves ». Cet indicateur évalue les inégalités de salaire, de revenus et de niveau de vie par pays. Selon celui-ci, un État où l'égalité serait parfaite obtiendrait la note de 0, un pays totalement inégalitaire la note de 1. Avec 0,27, la Belgique se classe dans le peloton de tête, derrière le leader l'Islande, ou encore la Slovaquie, la République tchèque et des pays scandinaves

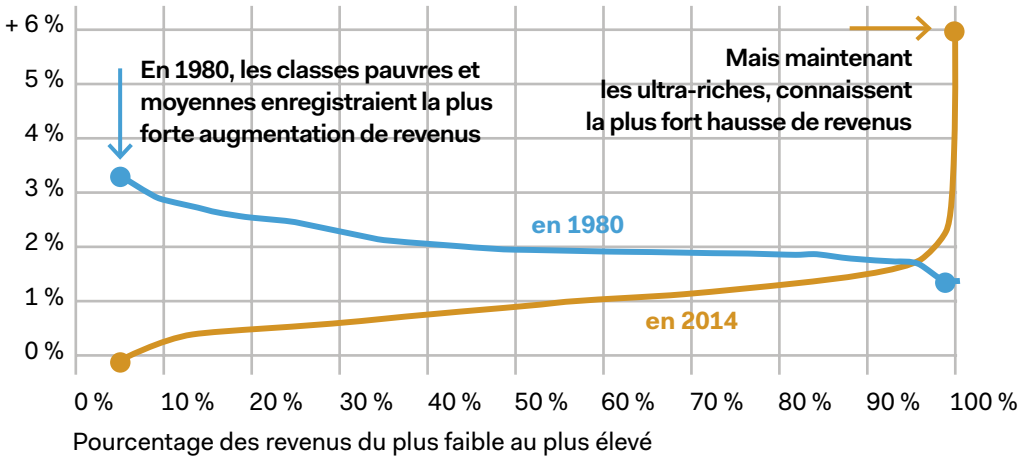
comme le Danemark. Et entre 2004 et 2012, date de la dernière évaluation de la Banque Mondiale, la note Belge s'est améliorée de façon continue. Alors, pourquoi parle-t-on de hausse des inégalités ? Le coefficient de Gini agit en trompe l'œil. Celui-ci ne se base que sur les 10 % (décile) et 20 % (quintile) les plus riches. Hors c'est bel et bien la fortune des extrêmement riches, soit les 1 % voire 0,01 %, qui a explosé récemment et cet outil passe complètement à côté du phénomène.

Thomas Piketty et Gabriel Zucman, économiste à l'Université de Berkeley et spécialiste des inégalités ont résumé ce phénomène en un graphique (voir ci-dessous). Dans les années 80, le revenu des 5 % les plus pauvres augmentait aux États-Unis de 3 % chaque année. De nos jours, il est en recul pour cette partie de la population. Lorsque l'on grimpe dans les classes sociales, le revenu augmente de façon progressive (alors qu'il diminuait il y a 20 ans) sauf pour les ... ultra-riches (à la droite du graphique) où les revenus ont littéralement explosé ces dernières années.

Qui sont les tricheurs ?

La question de l'accroissement des inégalités s'explique en partie par le fait que les classes les plus aisées ne respectent pas les règles du jeu. Une étude du PTB publiée en juillet et basée sur les travaux du même Gabriel Zucman montre qu'en Belgique, un très riche fraude fiscalement 26 000 fois plus qu'un citoyen lambda. Les 0,01 % les plus riches, un peu plus de 1 000 personnes, fraudent annuellement chacun 5,3 millions d'euros, contre 201 € pour les 50 % des Belges les moins fortunés. Les dix premières fortunes possèdent pas moins de 266 filiales dans des paradis fiscaux. Par exemple les familles de Spoelberch, de Mevius et Van Damme (AB Inbev), en possèdent à elles seules 56 réparties dans 17 paradis fiscaux, tels que les Îles Caïmans, le Panama ou les Bermudes. Pour l'auteur de l'étude, Marco Van Hees, député fédéral et ancien inspecteur des impôts, *il est important de cibler des cas concrets, des grandes familles, afin que les gens identifient les tricheurs et qu'ils ne voient pas que leur voisin qui touche le revenu d'intégration. Le problème de ces grandes fortunes, à l'image d'Albert Frère, c'est également que leurs revenus financiers sont cumulés dans des sociétés qui sont très peu taxées : alors que l'impôt normal des sociétés s'élève à 34 %, les plus grandes entreprises ne paient que 0,5 % à 3 %. Comment expliquer le cas d'Arcelor Mittal qui, en 2010, a fait un bénéfice d'1,3 milliard d'euros et n'a payé que 496 € d'impôts ?* L'écu point également le prix humain et écologique pour construire ces grandes fortunes. *« La famille Emsens (3,3 milliards € de patrimoine) s'est enrichie grâce au commerce de l'amiante, via sa société Eternit. Ces gens ont tué des milliers de personnes à cause de leurs produits nocifs et on laisse leur fortune prospérer. La famille Boel (1,5 milliard €), anciennement active dans la sidérurgie à La Louvière a, elle, détruit l'environnement avec son ancienne usine d'engrais azotés et c'est la Région wallonne qui a dû engager 10 millions d'euros pour dépolluer les lieux.*

ÉVOLUTION DES SALAIRES DEPUIS 34 ANS AUX ÉTATS-UNIS



En Belgique, 450 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire.



© Parti socialiste

La finance au banc des accusés

Mais l'accumulation récente des richesses a, avant tout, été possible grâce à la financiarisation de l'économie. L'origine de cette dernière est à chercher de l'autre côté de l'Atlantique. En 1974, la législation américaine a contraint les gestionnaires de fonds de pension à ne pas investir uniquement dans leur propre entreprise. Des milliards de dollars ont alors été injectés sur les marchés et les sociétés se sont lancées dans une course effrénée pour capter ces capitaux en augmentant la rémunération des actionnaires². Le modèle s'est ensuite exporté en Europe. Ainsi en Belgique, entre 1982 et 2009, les dividendes sont passés de 4 à 13 % par rapport à la masse salariale. Au Royaume-Uni, la part des bénéfices qui était versée aux actionnaires atteignait 10 % dans les années 1970, elle s'élève aujourd'hui à 70 %. Logiquement, cette redistribution s'est réalisée aux détriments des salariés et de l'investissement. *Du temps où l'économie était encadrée par l'État, il fallait d'abord payer les travailleurs et ensuite les frais de fonctionnement. Il restait alors des bénéfices, soit pour rémunérer les investisseurs, soit pour être réinvesti afin de faire prospérer l'entreprise* analyse Felipe van Keirsbilck, secrétaire général de la Centrale nationale des employés (CNE).

« Les actionnaires gagnaient de l'argent parce qu'ils prenaient des risques. Aujourd'hui, c'est une fable. »

Le phénomène s'est depuis inversé et est devenu incontrôlable. 2017 devrait battre tous les records. Selon les prévisions, les actionnaires des 1 200 plus grandes entreprises au monde cotées en bourse, recevront pas moins de 1 200 milliards \$ de dividendes. En France, les dividendes versés par les seules entreprises du CAC40 représentaient 55,7 milliards € en 2016 contre 43 milliards € en 2015. En Belgique, la situation est tout simplement ubuesque. Les entreprises du BEL 20, à savoir les 20 entreprises les plus importantes de la Bourse de Bruxelles, ont versé plus de dividendes (16,8 milliards €) qu'elles n'ont réalisé de bénéfices (15,3 milliards €). À titre d'exemple, le brasseur AB-Inbev a réalisé des bénéfices d'1,12 milliard d'euros et reversé 7,6 milliards aux actionnaires, soit près de sept fois plus. Quant à Engie, le bénéfice s'élève à 163 millions, alors que les dividendes montent à... 3,16 milliards d'euros, 1 935 % fois plus ! *Dans la logique capitaliste, les actionnaires gagnaient de l'argent, certes sans travailler, mais parce qu'ils prenaient un risque. La financiarisation a conduit à ce que la priorité s'inverse* poursuit Felipe van Keirsbilck. *Les dirigeants garantissent d'abord de faire monter les*

MAIS À QUOI SERVENT LES IMPÔTS ?

Dans quel but l'État collecte-t-il les contributions de ses citoyens. Allant du financement d'un projet collectif, à la lutte contre les inégalités par la redistribution des richesses en passant par des moyens pour inciter ou freiner des comportements, les impôts restent pour le moment le moyen le plus efficace pour garantir un État social. Ce système de redistribution des richesses vers ceux qui en ont besoin et vers des projets collectifs, est souvent malmené et a mauvaise presse auprès des citoyens. Il nécessite l'adhésion de ses contributeurs pour le rendre le plus efficace possible. Il est possible de le séparer en Belgique en deux grandes familles :

Les cotisations sociales sont financées par les cotisations sociales salariales (payées par l'employé sur son salaire brut à hauteur d'environ 13 %) et par l'employeur (payées par l'employeur sur le salaire global de l'employé, à hauteur de 24 %). Elles sont prélevées pour financer une contrepartie spécifique (la sécurité sociale), et ouvrir des droits à des prestations sociales : assurance maladie, chômage, pensions ...

Les autres impôts : impôts sur les revenus professionnels, sur le bénéfice des entreprises, revenus du capital mobilier, immobilier ainsi que la TVA, sont destinés à financer les missions régaliennes de l'État (police, justice, défense), ainsi que la politique sociale (Éducation, culture, transport et l'aide sociale qui inclut les allocations familiales, pour les handicapés, le revenu d'intégration...).

actions ou les dividendes, au risque même de flinguer leur entreprise en empruntant ou en puisant dans les fonds propres. Aujourd'hui, dire que l'on prend un risque est devenu une fable.

Lorsqu'on évoque la capitalisation boursière, on pense bien souvent aux fonds de pension. Ceux-ci permettent aux salariés, y ayant placé une partie de leurs économies, de se voir rétribuer une partie des bénéfices. Pourtant, le poids des fonds de pension a très fortement reculé. Au Royaume-Uni, ils détenaient 30 % des actions il y a trente ans, contre seulement 3 % en 2014. Les fonds spéculatifs sont, eux, de bien plus gros investisseurs. Mais alors qui possède des actions ? Selon les statistiques de la Banque nationale de Belgique, seuls 17,6 % des Belges investissent dans un fonds de placement pour un montant médian de 20 400 €. Et seuls 14,7 % des ménages sont titulaires d'actions, pour un montant médian de 5 100 €. Hors, ces actifs financiers se concentrent avant tout chez les plus riches. Les 20 % des Belges les plus fortunés possèdent des actifs pour une valeur médiane de 200 000 €, alors que dans les pays voisins, cette statistique est nettement moins frappante.

Face à ces inégalités, la fiscalité peut apparaître comme le meilleur outil afin de rééquilibrer la balance. Les impôts, de par leur caractère redistributif, sont un important correcteur (voir encadré). Toutefois, étant donné qu'en Belgique, la fiscalité est avant tout

LES ENTREPRISES DU BEL 20 DISTRIBUENT PLUS DE DIVIDENDES QU'ELLES NE FONT DE BÉNÉFICES

Source données : Romain Gelin, chercheur au Gresea

	BEL 20	ABInBév	ageas	ENGIE
Bénéfices	15 300 millions €	1 120 millions €	223 millions €	163 millions €
Dividendes	16 800 millions €	7 600 millions €	337 millions €	3 160 millions €



© Antonio Ponte

basée sur le travail, celle-ci permet en premier lieu de redistribuer la richesse entre petits et gros salaires. Taxer davantage le capital pourrait être efficace, mais les capitaux sont aujourd'hui tellement mobiles, qu'il est extrêmement difficile de les capter. Ce type de mesures ne semble d'ailleurs pas apparaître dans les priorités du gouvernement. Dans une interview³, Charles Michel a assuré qu'il n'y aurait pas de cadastre des fortunes et se félicitait que la future taxation des comptes-titres à hauteur de 0,15 % était très modique. La priorité c'est d'augmenter les salaires et de réduire le temps de travail ajoute Felipe van Keirsbilck. Il y a aujourd'hui tellement de précarité que c'est extrêmement difficile de négocier en faveur des plus faibles. Avant la fiscalité, le premier outil, c'est de rétablir le rapport de force collectif des salariés.

Le mythe du ruissellement

De la part des partisans d'une économie néo-libérale, ces inégalités se justifient par la théorie du ruissellement. Selon eux, l'argent dont disposent les plus riches est toujours redistribué aux plus pauvres, car il est réinjecté dans l'économie via la consommation ou l'épargne. Toutefois, l'évolution récente montre bien que la tendance est à la pure accumulation. Le Fonds monétaire international (FMI) lui-même, affirme que le fossé entre riches et les pauvres freinait l'économie. L'OCDE, elle, assure que l'aggravation des inégalités survenue ces 25 dernières années a provoqué une perte cumulée de 8,5 % de PIB. L'épidémiologiste américain et spécialiste des inégalités Richard Wilkinson a, quant à lui, démontré que les inégalités sociales avaient des conséquences néfastes sur les plus pauvres, mais également sur les riches.

Mais si l'écart entre riches et pauvres s'élargit, y-a-t-il de plus en plus de pauvres ? En Wallonie, le taux de risque de pauvreté correspond à 60 % du revenu médian, soit 2 007 € net par mois pour un couple avec un enfant. Si cet indicateur augmente progressivement depuis plusieurs années, il est spectaculaire dans certaines catégories. Chez les 16-24 ans, il est passé de 15,3 % à 21,2 % entre 2011 et 2016. Mais d'autres données sont plus révélatrices souligne François Ghesquiere de l'IWEPS. Par exemple, en Wallonie, la proportion de personnes qui n'a pas réussi à

payer une facture énergétique dans l'année a doublé ces dix dernières années.

Du côté des acteurs de terrain, on se méfie des statistiques. Selon ces éléments, on peut dire qu'il n'y a rien de catastrophique soutient Chrisitne Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Mais les gens issus des classes sociales les plus défavorisées ne tirent, eux, aucun profit de la croissance économique. Et, même si dans les pays les plus pauvres, on passait de 1 \$ de revenus par jour à 2 \$; est-ce que ça les tirerait réellement de leur condition de pauvreté ? Je suis en contact avec une population croissante de ménages qui doivent se recomposer par contrainte économique. Des parents qui doivent davantage aider leur enfant, mais pas des étudiants, des enfants de 40 ans.»

Pauvre un jour, pauvre toujours ?

Il y a très peu de mobilité sociale en Belgique poursuit François Ghesquiere, c'est-à-dire des personnes qui, une fois adultes, évoluent dans une classe sociale différente de celle de leurs parents. Selon les travaux du chercheur, un enfant de cadre supérieur a, en Belgique, 53 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier de devenir cadre supérieur. Il y a une analyse et une vision tronquée de la pauvreté poursuit Christine Mahy, On pense que le débat est individuel et méritocratique. Comme si un individu était le seul responsable de son cheminement. Mais on devient ce que l'on est par son vécu, ses fréquentations etc. Si on devient riche et puissant, ce n'est pas parce que l'on s'est fait soi-même, il faut aussi chercher du côté du mariage, de l'héritage... Pour inverser cela, il faut à nouveau croire qu'il peut y avoir un combat de classe sociale. Dans une entreprise, c'est associer les ouvriers aux décisions, mais aussi aux ressources.

Une idée par forcément si extravagante. Dans une note publiée au mois d'août par Natixis, Patrick Artus, chef économiste de la banque d'affaires, s'inquiétait d'une possible révolte de salariés. Selon lui, elle trouverait son origine dans la flambée des inégalités dans les pays occidentaux, où la hausse des salaires n'a pas suivi celle de la productivité. Le réveil des salariés conduirait à une revalorisation des salaires provoquant un redressement de l'inflation, des taux d'intérêt profitant à l'ensemble des ménages, mais seraient défavorables aux détenteurs d'obligations. Alors, tous aux abris ? ■

1. Le revenu disponible correspond à l'addition des revenus salariaux, non salariaux (revenus du capital, loyers), des transferts sociaux et en retirant les impôts et taxes.
2. Voir Financité Magazine N°37, « Finance et entreprises : la course contre la montre », Mars 2015.
3. La Libre Belgique, 31 août 2017.

AMAZON, L'ENVERS DU DÉCOR

« Le génial patron d'Amazon », « le roi du monde ». La presse ne manque pas de superlatifs pour décrire Jeff Bezos. Pourtant, le fondateur d'Amazon a également reçu le titre de « Pire patron au monde » de la part de la Confédération syndicale internationale. Mais que se cache-t-il dans ses entrepôts ? Témoignage, très rare, d'un employé du géant américain.

Julien Collinet

Jean-François Bérot travaille chez Amazon depuis 2011. Il exerce à Saran, près d'Orléans, dans l'un quatre centres d'expédition français du site de vente en ligne. Théoriquement, les employés d'Amazon n'ont pas le droit de parler à la presse de leur travail. Il y a une clause dans notre contrat explique Jean-François. Mais je ne considère pas ça légal et puis je ne révèle pas de secret industriel. Il est aussi protégé par son statut de représentant du personnel, via le syndicat SUD-Solidaires. Avant, il était dans l'animation socio-culturelle. Je ne trouvais plus de temps plein. Au bout d'un moment, il faut bien payer les factures. Dans la région, il n'y a quasiment pas de boîte qui embauche les employés non qualifiés. Comme Amazon est le seul à recruter, on n'a pas le choix. Jean-François débute alors comme intérimaire pour le rush des fêtes de fin d'année, avant de signer un CDI. Dans son entrepôt, les employés effectuent plusieurs tâches, réception, emballage, expédition... Ce n'est pas le cas forcément ailleurs où les employés peuvent être monotâche, ce qui engendre une lassitude physique et morale.

« On nous explique qu'il faut baisser les salaires pour s'harmoniser au reste de l'Europe. »

« On plie les genoux 500 fois par jour » Parmi les fonctions les plus éprouvantes, le « picking » consiste à aller chercher des articles dans les kilomètres de rayons de l'entrepôt avant de les conditionner. Le picking c'est 100 à 150 articles par heure. Étant donné qu'un des enjeux d'Amazon réside en la capacité de stockage, ils positionnent de plus en plus d'articles au sol. Normalement, c'est réservé aux colis qui ne tiennent pas debout. C'est un détournement de l'utilisation initiale. Sur les 7 heures de travail, on va plier les genoux 500 fois. Rien que depuis le mois



Wikimedia Commons

de janvier, on a eu 100 accidents de travail. La répétition des gestes provoque une usure physique. Après trois ans, on a très souvent des problèmes de dos, d'articulations, ça entraîne des arrêts de travail plus ou moins longs. Et après, on ne revient jamais à 100 %. Une tendinite, par exemple, ça ne guérit pas comme ça. Malgré tout, les employés sont tenus de respecter leurs objectifs de productivité horaire. Chez Amazon, tout est calculé. Cela entraîne un fort taux de départ. Rares sont ceux, qui tiennent plusieurs années. En France, le salaire de base chez Amazon est de 1 600 € brut. Mais une nouvelle grille salariale va entrer en fonction. Ce sera 1 500 € à l'embauche et le salaire maximum, obtenu après 24 mois d'ancienneté à 1 670 €. Avec des conditions de travail difficiles, les salariés ont tendance à perdre rapidement leur motivation. Amazon a donc peu intérêt à ce que ceux-ci restent longtemps dans l'entreprise, d'où l'hypothèse d'une si faible prime d'ancienneté. Dans un département où le chômage atteint 13 % selon l'INSEE¹, l'entreprise ne peine de toute façon pas à recruter.

Infantilisation des travailleurs

On nous explique qu'il faut baisser les salaires pour s'harmoniser au reste de l'Europe. Que dans les sites Amazon en Pologne, on travaille 10 h par jour, sans se plaindre. Et je ne parle pas de l'Inde où c'est 255 dollars. La culture d'entreprise, érigée sous la bannière « Work hard, have fun, make history » peut également avoir une forte tendance à l'infantilisation des travailleurs. Régulièrement, on leur propose de venir tous habillés d'une couleur, ou pour certaines fêtes comme Halloween, de se déguiser. En juin, Jeff Bezos le patron d'Amazon demandait aux internautes sur Twitter ce qu'il pouvait bien faire de sa fortune. Jean-François a son idée sur la question : Bezos s'il est numéro 1 au niveau fortune, il devrait être numéro 1 au niveau social. Il a 350 000 salariés. Il y a sans doute moyen avec autant d'argent de travailler vite et bien plutôt que vite et mal et payer ses employés décemment, ça tirerait les économies de ces pays vers le haut. ■

1. Institut national de la statistique et des études économiques.

ZOOM

FRAUDE FISCALE, UNE LUTTE STÉRILE ?

Alors que l'équilibre budgétaire fédéral s'apparente à un exercice d'équilibriste et que les moyens de l'État s'amenuisent désespérément, la lutte contre la fraude fiscale pourrait rapporter, à elle seule, 30 milliards d'euros. Comment cette dernière s'organise-t-elle et pourquoi est-elle si peu efficace ?

Julien Collinet et Olivier Jerusalemly

Chaque année, surgit le feuilleton de l'été. Le gouvernement fédéral peine à boucler son budget et à trouver une poignée de milliards d'euros. La période estivale aura également été marquée par les intentions du gouvernement Michel de lutter contre la fraude sociale. Toute la fraude sociale ? Non, l'accent est avant tout porté sur des contrôles plus poussés et systématiques vers les familles recevant des allocations sociales, c'est-à-dire vers les personnes les moins nanties. Ces mesures devraient permettre à la Belgique de récupérer 52,7 millions d'euros. Face à cette fraude aux montants relativement faibles, il peut être tentant de vouloir chiffrer à combien s'élève la fraude fiscale. Si, selon la Commission européenne, elle se situerait entre 20 et 30 milliards d'euros en Belgique, plusieurs experts dont Michel Maus, professeur de droit fiscal à la VUB parlent, eux, d'un montant annuel de 30 milliards.

Toutefois, de quoi parle-t-on lorsqu'on évoque la fraude fiscale ? Selon le droit pénal belge, une personne commet une fraude fiscale lorsqu'elle viole une ou plusieurs règles dans le but de diminuer une charge fiscale. Cette définition repose sur deux éléments. D'une part, il faut une violation des règles fiscales. D'autre part, le contribuable doit avoir l'intention de réduire sa charge fiscale, de violer sciemment les normes en la matière. Il est important de la différencier de l'évasion fiscale également qualifiée d'optimisation fiscale. Cette dernière relève des personnes ou des sociétés qui exploitent, par des moyens légaux, les différentes failles du système fiscal pour limiter autant que possible le montant de l'imposition.

L'optimisation fiscale, représente évidemment un problème en soi, puisqu'elle génère une inégalité dans le paiement de tous d'un impôt sur son revenu et notamment des plus riches qui ont les moyens financiers de s'offrir une expertise leur permettant

ces tours de passe-passe. Mais dans ce cas, la solution ne se trouve pas dans une amélioration de l'application de la loi, mais bien plutôt dans une réforme de cette dernière.

En matière de fraude fiscale, on parle bien de contraventions à des lois existantes. C'est l'ampleur de la fraude qui soulève en revanche la question des moyens qui sont réellement alloués à sa lutte et de l'efficacité des dispositifs déployés pour que ces lois soient respectées.

Comment dès lors, la lutte contre cette fraude s'organise-t-elle ? En Belgique, la fraude fiscale est combattue par une palette d'acteurs. On y retrouve des agents de l'administration, des membres du pouvoir judiciaire et enfin de la police, cette dernière servant la justice dans l'instruction des dossiers. À cela peuvent s'ajouter des partenaires non belges, qui peuvent être des institutions internationales ou européennes qui aident à la coordination, à l'échange d'information, à l'instruction d'affaires qui se déploient sur plusieurs pays.



Enquête administrative ou pénale ?

La première étape, c'est bien entendu la détection de la fraude. L'administration fiscale, à travers l'Inspection spéciale des impôts (ISI) en est l'un des principaux acteurs. L'analyse et le repérage requiert des moyens humains et technologiques : l'analyse des données est ici essentielle et le développement d'algorithmes permettant de pointer de potentielles irrégularités est déterminant. Par ailleurs, les experts-comptables et fiscalistes, mais aussi les banques, ont de par la loi, obligation de signaler à la cellule de traitement des informations financières (CTIF) les cas de fraude présumée. Toutefois, tous ne jouent pas le jeu. Enfin, les dénonciations des victimes d'escroqueries à l'origine des fraudes, jouent elles aussi un rôle non négligeable.

L'enquête est ensuite confiée soit au Service Public Fédéral Finances, soit à l'Inspection spéciale des impôts dans le cas de fraude grave. L'ISI se consacre principalement à l'examen des affaires de fraude qui sont en rapport avec la délinquance économique et financière organisée. Particulièrement dans le cas de fraude mettant en œuvre des mécanismes complexes ou qui use de procédés à dimension internationale (par exemple, lorsqu'il s'agit de « carrousels »), lors d'escroquerie financière, d'abus de biens sociaux, ou d'organisation d'insolvabilité.

Lorsque les besoins d'enquête sont importants, le procureur du Roi peut choisir de confier le dossier à un juge d'instruction. Celui-ci, indépendant, travaille en collaboration étroite avec la police judiciaire et divers offices tels que la répression des fraudes. Il lui est alors possible de mettre en place des écoutes téléphoniques, des filatures, des infiltrations, le placement de GPS sur des véhicules ou d'une caméra en face du domicile, de monter des opérations de flagrant délit, de lancer des mandats d'arrêt...

Sanctions et peines

Pour les fraudes traitées par la voie administrative, c'est l'administration fiscale qui déterminera les amendes et les sanctions à appliquer. Les droits de la défense seront garantis, les personnes soupçonnées de fraude pourront être défendues par leurs avocats et également faire appel auprès du Conseil d'État. Cet appel peut quant à lui générer d'importants délais, pouvant mener à la prescription de l'affaire. Pour les fraudes traitées par le Parquet, c'est alors au juge du tribunal correctionnel qu'il reviendra de juger l'affaire. Il s'agira d'entendre les inculpés, le réquisitoire mené par le ministère public et enfin les plaidoiries des avocats qui expliquent les faits et soutiennent les droits et prétentions de leurs clients. À ce stade, toutefois, rien ne garantit que le procès aboutira à la condamnation des inculpés jugés coupables. Les avocats sont passés maîtres dans l'invocation de nullité de certains éléments versés à charge dans les dossiers, de vices de procédure nécessitant l'avis de la Cour Constitutionnelle. D'autres recours intermédiaires sont encore possibles, qui permettent de ne pas traiter du fond, mais bien de la procédure. Quand un jugement est tout de même prononcé, des procédures d'appel sont alors lancées, avec l'espoir d'arriver à la prescription pure et simple des faits, ou un prononcé de culpabilité qui ne sera toutefois pas assorti de peine.

Faute de moyens, à Bruxelles plus de 20 000 dossiers sont classés sans suite, alors que parfois les auteurs sont connus.

Au-delà de la qualité ou non de l'arsenal légal dédié à la lutte contre la fraude fiscale, son efficacité repose également sur les moyens mis à disposition. Et c'est sans doute là que le bât blesse. Dans les faits, force est de constater que des goulots d'étranglement existent, que des moyens manquent à tous les niveaux du dispositif, dans toutes les institutions impliquées. Par exemple sur le seul arrondissement judiciaire de Bruxelles, plus de 20 000 dossiers sont classés sans suite, alors que parfois les auteurs et les victimes sont connus d'après le juge Michel Claise¹. Ce chiffre consternant ne peut que plaider en faveur de l'octroi de plus de moyens, d'autant que les dépenses dédiées à la répression sont à considérer comme des investissements à forte rentabilité. Il y a

quelque chose de pourri au royaume de Belgique ? Nos gouvernants auraient-ils décidé de faire des économies budgétaires en coupant dans des dépenses qui rapportent ? Autant dire que si l'argent ne fait pas le bonheur de la répression des fraudes, son manque, lui, fait clairement le bonheur des fraudeurs qui sont encore trop nombreux aujourd'hui, à parier avec raison sur l'insuffisance des moyens, sur l'arriéré dans les dossiers si élevé que même détectés et instruits, ils sont protégés par les délais de prescription vite atteints tant les barreaux travaillent en sous effectifs... ■

1. M. Claise, *Essai sur la criminalité financière*, le club des Cassandre, Éditions Racine, 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR
WWW.STOPIMPUNITEFISCALE.BE

CLIMAT, ALERTE SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Le fonds d'investissement Schroders, premier gestionnaire d'actifs du Royaume-Uni, a tiré cet été la sonnette d'alarme quant aux conséquences du changement climatique. Selon lui, les températures pourraient grimper de 4° C par rapport au début de l'ère industrielle. Si nous en arrivions là, les conséquences seraient catastrophiques pour notre planète, mais aussi pour les marchés financiers. Les entreprises connaîtraient, selon Schroders une baisse de leur rendement représentant 15 à 20 % de leurs flux de trésorerie.



© United Nations Photo

PLUS FACILE DE CHANGER DE BANQUE

Il sera désormais plus simple de changer de banque. À partir du 1^{er} janvier prochain, lorsqu'un client désirera clôturer son compte afin d'en ouvrir un autre dans une banque concurrente, son ancienne banque devra se charger de transférer ses ordres permanents et virements (opérateurs téléphonique, fournisseurs d'énergie, versement de loyer, etc.), de fournir les informations à son employeur, mais aussi d'annuler les cartes de paiement et de transférer le solde du compte à vue.



© Brian Askrud

QUE SONT DEVENUS LES RESPONSABLES DE LA CRISE ?

Nos dirigeants avaient promis une profonde remise à plat du système financier suite à la crise financière. Mais dix ans après, que sont devenus les principaux responsables de cette catastrophe mondiale ? Ils sont pour beaucoup toujours au cœur du système. À titre d'exemple, les CEO de Goldman Sachs, Lloyd Blankfein et de JP Morgan, Jamie Dimon, ont conservé leurs postes. Le PDG de Lehman Brothers au moment de sa faillite, Richard Fuld, a monté Matrix Advisors, un cabinet de conseil financier et de gestion de fortune. Tim Geithner qui était à la tête de la Réserve fédérale de New York, a rejoint un fonds d'investissement, l'ancien PDG de Citigroup, lui, est administrateur de plusieurs très grandes entreprises.



© EU2016 SK

LES ENTREPRISES, ACCROS AUX PARADIS FISCAUX

Plus de 221 milliards d'euros ont été envoyés vers les paradis fiscaux par seulement 853 sociétés belges. Soit pratiquement l'équivalent de l'ensemble de l'épargne des Belges ! Depuis 2010, les sociétés doivent remplir un formulaire où elles déclarent tout versement vers un paradis fiscal. Mais seulement lorsqu'elles procèdent à un virement de plus de 100 000 €. Il leur suffit donc de verser autant de virements qu'elles le souhaitent de 99 999 € pour passer au travers des radars. Au classement des États bénéficiaires, on retrouve dans l'ordre des pays aussi vastes que les Îles Caïmans, les Émirats Arabes Unis, Bahreïn, les Bermudes et les Îles de Jersey et Guernesey. Tout ceci se passe pourtant avec l'accord du fisc. Incongruité citée par le quotidien *Le Soir*, Total Belgique achète pour sa raffinerie belge du pétrole dans sa filiale des Bermudes, pays où il n'y a... pas une goutte d'or noir. À côté, le gouvernement qui espérait recueillir 300 millions d'euros de régularisation fiscale n'en a récolté pour l'instant que 69 millions. Par exemple, la filiale en Belgique de Google n'a déclaré qu'un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros pour un bénéfice de moins de deux millions d'euros et payé seulement 740 404 € d'impôts. Pourtant, selon les estimations, le chiffre d'affaires serait supérieur à 220 millions €. Selon Google Belgique, l'entreprise est en *négociation avec les autorités fiscales en vue de trouver un accord*. on comprend mieux pourquoi le gouvernement est en dessous de ses objectifs de régularisation.



© Jyhem

BNP MULTI-RÉCIDIVISTE

La Banque centrale américaine (FED) a infligé le 17 juillet une amende de 246 millions d'euros à BNP Paribas pour des pratiques douteuses sur le marché des changes. La FED accuse la banque de ne pas avoir suffisamment contrôlé l'activité de ses traders. Preuve en est qu'il est possible de condamner des banquiers, un des traders de BNP Paribas avait été interdit au début de l'année de tout exercice dans le secteur bancaire pour avoir manipulé le prix des devises. Et BNP, condamné en mars, cette fois-ci par les régulateurs de services financiers de New York à une autre amende de 350 millions de dollars. Certains de ses employés s'étant entendu pour pousser les taux de référence des monnaies afin d'encaisser des bénéfices frauduleusement. Moins technique mais plus grave, BNP a enfin été visée en juin, par une plainte de l'association Sherpa. Selon l'ONG, la banque aurait financé un achat illégal d'armes au profit du pouvoir rwandais lors du génocide de 1994.

LA FIN DE LA MONNAIE

D'ici la fin de l'année, la Belgique ne battra plus monnaie. La Monnaie royale de Belgique fermera en effet ses portes au 1^{er} janvier de 2017 emportant avec elle une partie de l'histoire du royaume. Seules des pièces en cuivre de 1, 2 et 5 centimes sont encore produites en Belgique. Cette fermeture fait suite à une décision gouvernementale. Les syndicats ont de leur côté dénoncé *une décision idéologique et non économique*, la Monnaie royale employait en effet encore 25 personnes, avait frappé 90 millions de pièces en 2016 et surtout était bénéficiaire, forte d'un chiffre d'affaires de quatre millions d'euros. La Belgique fera désormais un appel d'offre lorsqu'elle aura besoin de nouvelles pièces.

© Dennis Skley



© OPTISMENOI

LA BELGIQUE S'ENRICHIET SUR LE DOS DES GRECS

La Belgique s'est enrichie à hauteur de plus de 300 millions sur le dos de la Grèce. La Banque nationale de Belgique avait en effet racheté des obligations grecques en 2010 dans le cadre du programme européen Security Market qui, fatalement, lui ont rapporté des intérêts. Toujours est-il qu'à l'origine, les États européens ayant racheté des bons du Trésor grec s'étaient engagés à redistribuer à la Grèce ces intérêts. Le référendum de 2015 à l'initiative d'Alexis Tsipras a poussé les autres États à pratiquer un certain chantage et à s'asseoir sur leurs promesses, enfonçant un peu plus le sort du peuple hellénique. Chantage toujours, les ministres de l'Eurogroupe ont annoncé vouloir revenir à un taux zéro, à condition que la Grèce respecte les mesures d'austérité. Nos (très) riches voisins allemands, eux, ont gagné pas moins d'1,3 milliard d'euros grâce aux obligations grecques.

VIN DE LIÈGE ATTIRE LES CITOYENS INVESTISSEURS

La coopérative Vin de Liège, qui produit des bouteilles depuis 2014 a réussi l'exploit de lever 835 000 € auprès du grand public en seulement deux semaines. Ces nouveaux capitaux serviront à augmenter des parcelles pour atteindre un vignoble de 30 hectares, lui permettront de rembourser avec anticipations 473 000 € et d'investir 115 000 € sur les seuls cépages rouges. Depuis sept ans, la coopérative avait déjà recueilli deux millions d'euros auprès de 1 200 coopérateurs. Selon les estimations, des dividendes pourront être versés d'ici 2022. Ces parts sociales sont labellisées par le label Financité & FairFin, qui certifie des produits financiers vecteurs d'activités génératrices d'utilité sociale ou environnementale en se basant sur des critères sociétaux.



© Philippe Alexandre Pierre

→ CES CITOYENS QUI REDESSINENT L'AVENIR

Les plumes ont crissé cet été. Pour raconter l'histoire de femmes et d'hommes qui, ces trente dernières années, ont réfléchi au cadre et aux finalités de l'économie et de la finance avant de passer de la parole aux actes, développant des initiatives multiples et diverses de finance responsable et solidaire.

Bernard Bayot

Celles-ci s'appelaient Crédal, Alterfin ou Triodos Banque dans les années 80 et 90, micro-épargne, monnaies citoyennes ou NewB aujourd'hui. Leur émergence et leur développement sur près d'une génération sont consignés dans un livre qui paraîtra en octobre à l'occasion du trentième anniversaire de Financité.

Regarder dans le rétroviseur est un exercice passionnant. Qui oblige à trier et structurer cet enchevêtrement d'événements qui occupe notre mémoire collective. Et là, surprise, le paysage devient progressivement plus précis et révèle des images parfois insoupçonnées ou sous-estimées. Deux exemples parmi ceux que vous découvrirez à la lecture de l'ouvrage : l'instabilité du petit monde bancaire et la force des initiatives citoyennes.

Le Réseau Financité a donc été créé en 1987. Se souvient-on encore qu'à l'époque il existait une réelle diversité de prestataires de services financiers, expression du patrimoine culturel et social européen ? Nous avions en Belgique trois grandes instituts publics de crédit (IPC), trois grandes caisses d'épargne et trois grandes banques privées. Au 30 juin 1988, les IPC recueillaient 36,7 % des fonds des sociétés et des particuliers contre 25,3 % pour les caisses d'épargne et 38 % pour les banques privées. Ce n'était donc pas dans un paysage financier monochrome, comme celui que nous connaissons aujourd'hui, mais bien un environnement multiple et bariolé.

Une diversité que l'on devinait toutefois en sursis : la dérégulation et la privatisation de la banque étaient en route. Le nom de



« caisse d'épargne » a été supprimé et dans les années nonante, la Caisse générale d'épargne et de retraite (CGER) et le Crédit communal ont été privatisés. L'activité des banques a été de moins en moins limitée. Une confiance inébranlable dans les avantages de la mondialisation faisait partie du credo bancaire, d'abord aux États-Unis, et plus tard aussi en Europe. La suite est connue : il n'a pas fallu dix ans pour que trois des quatre plus grandes banques présentes en Belgique ne soient sauvées de la faillite qu'à la faveur d'une intervention massive des pouvoirs publics !

Mais, paradoxalement, cela nous montre que le paysage n'est pas figé et qu'il n'existe pas de fatalité. Aujourd'hui les citoyens s'organisent et font mouvement pour changer le paradigme de la finance.

Cette action collective, si elle enfle, n'en est encore qu'à ses débuts et doit faire face à des vents contraires particulièrement

violents, le vieux monde s'attachant plus que jamais à ses privilèges. Se pose donc la question de l'indispensable rapport de force qui n'est pas encore aujourd'hui en faveur des porteurs de changement. Pour y parvenir, la mobilisation doit se poursuivre et s'accélérer pour atteindre une ampleur suffisante. La société civile a la lourde responsabilité mais aussi la capacité de changer les règles du jeu. ■

À l'occasion des ses 30 ans d'existence, Financité publie un livre dans lequel il raconte son histoire, mais à travers elle, c'est aussi l'histoire de la finance solidaire que ce livre retrace. **Changer la finance, un acte citoyen**, EdiPro, octobre 2017, 22€.

COMMANDEZ LE DÈS MAINTENANT. 50 % DE RÉDUCTION POUR LES MEMBRES FINANCITÉ. POUR PROFITER DE LA RÉDUCTION, RENDEZ-VOUS SUR WWW.FINANCITE.BE/FR/30ANS.

→ PIERRE LARROUTOUROU, POUR LES 30 ANS DE FINANCITÉ



Pierre Larrourou, économiste et homme politique, sera l'invité d'une conférence organisée à Charleroi pour inaugurer le Festival Financité. Interview.

Propos recueillis par Julien Collinet

Craignez-vous l'arrivée d'une nouvelle crise financière ?

Il ne faut pas oublier que la crise de 1929 était survenue après une première crise en 1920. Lorsqu'on se remet d'une crise, on va encore plus spéculer. La dette totale de la planète n'a jamais été aussi importante. On focalise les débats sur la dette publique, mais le vrai problème c'est la dette privée. Aux États-Unis, elle est revenue aux niveaux de 2008 pour atteindre 3 000 milliards €.

En 2008, le détonateur avait été les marchés financiers, hors le Dow Jones à l'époque était monté à 14 000 points, aujourd'hui il frôle les 22 000. Jamais la spéculation n'a été aussi folle. Cela peut donc être pire qu'en 2008 et de plus grande ampleur encore en termes de chômage et de précarité.

Les mesures prises par les pouvoirs publics ont été inutiles ?

Aucun problème n'a été réglé. Joseph Stiglitz dit que l'on s'est contenté de déplacer les fauteuils sur le pont du Titanic. Plus de 10 000 milliards \$ ont été créés par les banques centrales avec un résultat marginal sur l'emploi. En France, le taux réel de chômage est de 18 % et non de 9 % comme le disent les chiffres officiels, en Belgique on va avoir un million de chômeurs alors que les dividendes sont à un niveau exceptionnel. Le niveau de défiance envers les élites est au plus haut, on n'en peut plus de ces personnes qui n'en ont rien à faire des gens et du bien commun.

Pensez-vous qu'il soit encore temps de réagir ?

Oui, il faut prendre des mesures pour limiter la spéculation comme séparer les banques d'affaires et d'activités. Si un banquier joue sur le Dow Jones, il peut gagner 20 % par an sans effort, alors que

si l'on prête à une entreprise à Charleroi, cela demande du travail, il faut rencontrer les gens, visiter les infrastructures, étudier la viabilité du projet et au final on va peut-être gagner 3 %.

Ces liquidités créées par la banque centrale, il faut les flécher vers le bien commun et les utiliser pour lutter contre le dérèglement climatique. L'Europe à ce sujet devrait être exemplaire et plutôt que de faire de la création monétaire vers les banques privées, mener un plan Marshall pour financer la transition énergétique. Rien qu'en Belgique, cela pourrait créer 150 000 emplois. Il faut aussi réduire le temps de travail. Il y a 25 ans, tout le monde était d'accord sur le sujet, libéraux compris, et on n'a rien fait, alors que chaque jour des gens se flinguent parce qu'ils n'ont pas de travail.

Est-ce aux citoyens de prendre les choses en main ?

La question des citoyens est importante. Soit on se comporte comme des lapins et on se laisse abattre, soit on se bat ensemble au nom de la dignité humaine. La société civile peut être très forte. On a besoin d'idées nouvelles, c'est pour ça qu'on avait fondé le collectif Roosevelt en son hommage. Quand il est arrivé au

pouvoir, il a fait 15 réformes fondamentales en trois mois dont la séparation bancaire. Sa première intervention vers le peuple américain a été d'expliquer comment marchaient les banques et pourquoi il allait les réformer.

Vous avez fondé Nouvelle Donne, un mouvement politique citoyen, comment expliquez-vous son échec ?

La politique peut être efficace alors on s'est dit qu'il fallait une nouvelle force politique. Ce n'est pas un échec, on a tout de même récolté 550 000 voix aux élections européennes de 2014, soit près de 3 % des suffrages. Il y a eu des difficultés extérieures, on a pêché par excès d'optimisme. Le succès c'est d'aller d'échecs en échecs. Les élections c'est important, mais on peut aussi faire de la politique au jour le jour sur le climat, sur la coopération Nord Sud... ■

VENEZ FÊTER LES 30 ANS DE FINANCITÉ, LORS DE LA CONFÉRENCE AVEC PIERRE LARROUTOUROU « CRISE FINANCIÈRE, CRISE SOCIALE,... NE PERDONS PLUS NOTRE TEMPS, PASSONS AUX ACTES ! » LE 14.10 AU QUAI 10 À CHARLEROI À 14 H. RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DU FESTIVAL FINANCITÉ SUR WWW.FINANCITE.BE





AMUSANT, MAIS LA VIE N'EST PAS UN JEU DE MONOPOLY, COMME VOUS SEMBLEZ L'OUBLIER. CETTE EXPÉRIENCE M'A EN TOUT CAS MONTRÉ OÙ POUVAIT MENER UNE FINANCE DÉBRIDÉE.

PHILIPPE SABBABH

BULLES FINANCIÈRES



La série de bande dessinée *Hedge Funds*, retrace l'ascension dans le monde de la finance d'un courtier en assurances. Le tome 4 qui vient de sortir, envisage le sujet sous l'angle de l'investissement socialement responsable.

Interview avec Philippe Sabbah, ancien banquier et co-auteur.

Propos recueillis par Julien Collinet

Comment passe-t-on de la banque à la bande dessinée ?

Auteur de BD ce n'est pas mon métier. Je viens de la banque, j'ai travaillé entre autres chez JP Morgan, puis dirigé la filiale française de Robeco, un gestionnaire d'actifs néerlandais. Mais j'ai pu apporter aux autres auteurs mon expérience afin de sortir un premier tome en 2014. On était amis et depuis la crise, on avait l'idée de faire une bande dessinée de manière didactique afin d'expliquer les subprimes, que les gens découvrent ce qu'était une salle de marché...

Qui est le personnage principal ?

C'est Franck Carvale, un trader. Ce n'est pas le plus sympa des héros, c'est un type normal, il n'est pas plus moral qu'un autre, mais des fois il a des excès de grandeur d'âme. C'est un loser magnifique. C'est un mix de plein de gens que j'ai rencontrés. Une partie du tome 1 est tirée de mon expérience personnelle à Hong Kong. Notre pari c'est que le lecteur se demande s'il était à sa place, que ferait-il devant la tentation, devant les gros paris ?

Comment expliquez-vous le succès de la BD ? La finance n'est pas le sujet le plus séduisant...

Qu'est ce qui attire l'intérêt des lecteurs ? Tout ce qui fait rêver : l'argent, le sexe, le pouvoir, l'aventure, le risque. Si vous intégrez tout cela, vous avez la recette magique. Regardez le succès de films comme *Le loup de Wall Street*. Pour le grand public, la finance est un monde fascinant, mais que l'on déteste à la fois.

La bande dessinée est-elle un bon outil pédagogique ?

C'est un média très grand public. On a fait une séance de dédicaces lors du festival d'Angoulême, le public allait du gamin de 15 ans vaguement intéressé

par l'économie au prof de philo. C'est un média qui couvre toutes les catégories socio-professionnelles. On ne peut pas faire quelque chose en BD si ça ne peut pas être compris par votre grand-mère et il faut le faire de manière ludique. Dans un des premiers tomes, on explique ce qu'est une vente à découvert. À la base personne ne peut comprendre que l'on puisse vendre quelque chose que l'on n'a pas. On l'illustre à l'aide de gamins qui jouent et collectionnent des billes dans une cour d'école.

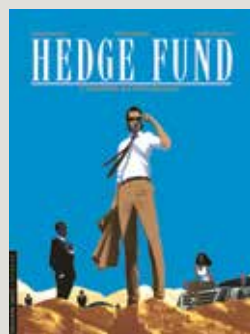
Vous parlez beaucoup d'investissement socialement responsable (ISR) dans ce tome ?

C'est quelque chose qui est inconnu du grand public. Quand on dit que, dans la finance, on peut travailler de manière responsable, on nous rit au nez. Pourtant, cela peut avoir un impact certain, c'est une révolution en douceur. Le discours militant commence à porter ses fruits. Aujourd'hui, une entreprise ne peut plus se permettre la moindre erreur pour son image, cela peut avoir un impact énorme sur le chiffre d'affaires. C'est un signe de changement, que les multinationales n'aient plus un pouvoir absolu et soient sensibles au qu'en-dira-t-on. De plus en plus, elles sont obligées de montrer patte blanche et de vendre de manière plus humaine.

Tout n'est pas rose pour autant dans l'ISR ?

J'avais envie de mettre un coup de pied dans l'ISR. Il y a des gens sérieux dans la finance responsable et d'autres non. Il existe beaucoup de *greenwashing*. Comme on l'explique, des entreprises se contentent d'être signataires des principes de l'investissement responsable des Nations Unies. S'il n'y a rien d'autre que ça, vous pouvez être certain que c'est de la poudre aux yeux.

Le livre me permet aussi de régler mes comptes avec certains grands groupes qui disent que l'on ne peut pas prendre en main toute la misère du monde. Mettre des contrôleurs pour vérifier que



les sous-traitants travaillent correctement, respectent les droits du travail, cela coûte seulement une partie infime des profits, c'est une goutte d'eau dans un océan de bénéfices, et pourtant beaucoup de multinationales ne veulent pas l'entendre. ■

Hedge Fund T4: L'héritière aux vingt milliards, de P.Sabbah, T.Roulot, P.Hénaff, Le Lombard, Septembre 2017, 48 pages, 12 €.